

Communiqué de presse - 08/11/2022

VILLE AMIE DES ENFANTS

## La Roche-sur-Yon réaffirme son engagement auprès de l'Unicef

### Qu'est-ce qu'une Ville amie des enfants ?

Une Ville amie des enfants, partenaire de l'UNICEF, est une collectivité qui se caractérise par la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des 0-18 ans. Elle place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990. **En 2004, la Ville de La Roche-sur-Yon obtenait le label « Ville amie des enfants » En 2020, elle obtient son renouvellement valable jusqu'en 2026.**

246 villes amies des enfants dont  
2 en Vendée

La Roche-sur-Yon et Saint Jean-de-Monts

La convention entre la Ville et l'UNICEF sera signée le **9 novembre à 14h** à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération

**La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite poursuivre son partenariat en faveur des droits de l'enfant avec l'Unicef et obtenir le renouvellement du titre « Ville amie des enfants ». La signature de la convention aura lieu le mercredi 9 novembre 2022. La collectivité rejoint ainsi le réseau des 246 villes amies des enfants dont deux en Vendée.**

Au travers de ce nouvel engagement, la ville de La Roche-sur-Yon s'attache à mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local :

- en tenant compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité ;
- en développant des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, et en particulier les plus fragiles ;
- en permettant aux enfants et aux jeunes d'être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux ;

Dans cet esprit, une ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire. La candidature de la ville repose ainsi sur les actions ou projets innovants suivants :

- **Bien-être et cadre de vie** : projet "zéro plastique" dans les restaurants scolaires et accroissement des produits locaux et biologiques, petits déjeuners pédagogiques ;
- **Protection et équité** : prévention avec les promeneurs du net, inclusion numérique et accessibilité handicap ;
- **Education** : Programme de réussite éducative (PRE), parcours éducatif de l'enfant avec les activités péri-éducatives et projets entre l'école d'art et les lycées ;
- **Participation citoyenne des enfants et des jeunes** : Assises de quartier, implication des enfants dans le projet éducatif de territoire, solidarité avec le passeport du civisme ou encore le tournoi de futsal.